

présente aucune apologie, parce le premier ministre a exprimé le désir de voir discuter cette affaire à la première occasion.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je ne m'oppose pas à ce que l'honorable monsieur exprime son opinion sur la question, ni ne blâme le ton, l'humeur qu'il a apportée dans ses observations. Il a mentionné l'allusion qui se trouve dans un pamphlet au sujet d'un discours qu'il prononça lors d'une session précédente. Je dis, de suite, sans hésitation, que ce pamphlet a été publié par le département des affaires des Sauvages, et que j'en prends, sans hésiter, toute la responsabilité. Je n'hésite pas à dire que telle est la réponse que je désirais faire au discours de M. Cameron, quand il était membre de cette Chambre. L'honorable député a dit avec vérité que je n'ai pu répondre à l'exposé fait par M. Cameron, parce que j'ai été retenu par la maladie, chez moi, pendant près de deux mois; mais si j'avais été ici; si j'avais entendu son discours et assisté à ce débat, je ne lui aurais pas fait d'autre réponse; je ne lui aurais pas même répondu, parce que son discours n'était qu'une série d'extraits, laborieusement compilés, et tirés de rapports faits par divers officiers employés dans le Nord-Ouest, et comprenant plusieurs années. Ces rapports venaient d'officiers opérant sur divers points dans le grand Nord-Ouest, qui s'étend depuis le pied des montagnes rocheuses jusqu'à Port-Arthur.

Je ne pouvais répondre à toutes ces accusations, aurais-je été à mon siège, ici, aurais-je entendu, moi-même, les accusations portées contre le gouvernement. Tout ce que je pouvais faire, comme chef du département, était de soumettre ce discours au département; de noter les accusations portées contre les divers officiers, et concernant diverses réserves et diverses bandes de Sauvages, et de demander un rapport complet. Ce rapport était devenu une nécessité. Les réponses ayant été reçues des divers officiers, j'ai cru qu'en justice pour moi-même, qu'en justice pour les officiers, qu'en justice pour le département, qu'en justice pour le Nord-Ouest, je devais exposer avec calme, avec sincérité, ces réponses. Ce pamphlet fut publié, et il devait l'être. Le *Hansard* était publié, les organes de l'opposition étaient remplis de ces accusations portées contre l'administration des affaires des Sauvages. Il était absolument nécessaire, au point de vue du droit de légitime défense, que ce pamphlet fût publié, et je dis que ce pamphlet n'a jamais été rélégué. C'est un exposé véridique. Il peut contenir de petites orreurs de date et de détails, mais je crois que ce pamphlet est une réponse honnête, véridique et satisfaisante au discours prononcé par M. Cameron. M. Cameron n'est pas ici. C'est pourquoi je ne qualifierai pas son discours comme je l'ai fait ailleurs. Mais je n'ai pas la même accusation à formuler contre l'honorable député, qui vient de parler. Cet honorable député est, toutefois, un ardent politicien, et il serait aussi heureux que M. Cameron, s'il pouvait diriger avec efficacité une attaque contre le gouvernement. Mais je fais une grande distinction entre cet honorable député et M. Cameron. Je crois que cet honorable député est incapable d'affirmer ce qu'il ne croit pas être la vérité. Je crois que cet honorable monsieur, qui a porté beaucoup d'intérêt aux affaires du Nord-Ouest, a cru qu'il était de son devoir de soulever présentement cette question de farine. La réponse qui est publiée dans ce pamphlet, est celle donnée par les officiers du département. Je ne crois pas que le comité écouterait maintenant avec patience une nouvelle discussion sur les affaires des Sauvages; mais que l'on choisisse, si on le veut, un jour, au commencement de la prochaine session, pour reprendre cette discussion, si Dieu nous conserve la vie, sans attendre l'approche d'une fin de session comme à présent.

M. PATERSON (Brant) : M. Cameron pourrait alors se trouver ici comme représentant quelque comté.

M. PATERSON (Brant)

Sir JOHN A. MACDONALD : Si M. Cameron est ici, je serai alors en état d'exprimer mon opinion avec plus de force sur ce qu'il a dit qu'en son absence. Je ne crois pas que la reprise de la discussion soit maintenant d'aucune utilité; je relèverai seulement un point du discours de l'honorable député. Il nous a dit que ces Sauvages ont souffert sur leurs réserves et que nous les avons laissés mourir de faim. Or, pour ce qui regarde les Sauvages, qui ne se trouvaient pas sur leurs réserves, j'ai fait connaître, avant aujourd'hui, dans cette Chambre, la règle suivie par le gouvernement, et que ce dernier suivra, tant que j'en ferai partie. Les Sauvages aiment la vie errante—et je demanderai aux honorables députés du Nord-Ouest, s'il n'en est pas ainsi—les Sauvages, dis-je, aiment à errer autour des stations de police, des agences des terres, épiaut la chance d'en obtenir des aliments. Ils sollicitent les employés, et s'il ne se trouve qu'un petit nombre de blancs dans ces postes, il les menacent pour avoir de la nourriture. Nous ne les laissons pas se grouper par bandes considérables, surtout dans le voisinage de la frontière, où ils peuvent s'enfuir d'un pays à l'autre, et où ils seraient une source de danger.

Pour ce qui regarde les Sauvages, auxquels a fait allusion l'honorable député, il y en a un grand nombre; ils sont une cause d'un grand malaise; ils communiquent avec les Sauvages d'au-delà de la frontière, où ils n'ont aucune affaire; ils auraient dû se rendre sur leurs réserves, où ils seraient assistés. Mais ils ne veulent pas s'y rendre. Il nous a fallu les réduire à la demi-ration, puis au quart de la ration, même à la famine, avant que nous pussions les engager à retourner dans leurs réserves. Et l'honorable député nous dit qu'ils n'ont pas été bien traités sur leurs réserves. Mais un sauvage en santé et robuste, est aussi capable de travailler qu'un blanc. L'homme de race blanche se rend dans le Nord-Ouest et travaille pour sa subsistance. Que fait le gouvernement? Le gouvernement accorde une réserve aux Sauvages; des terres leur sont accordées; on leur procure du grain de semence, des instruments agricoles, des bestiaux pour labourer la terre; on leur procure tout ce qui est nécessaire pour commencer une exploitation fructueuse de leurs terres. Tandis que l'homme de race blanche se rend dans le Nord-Ouest, et il est obligé de se procurer à ses frais tout ce dont il a besoin. Mais parce que ces Sauvages sont trop paresseux pour travailler, ils mangent leurs bestiaux au lieu de s'en servir pour labourer leurs terres; ils mangent les provisions qu'ils ont le droit d'avoir; ils mangent leur grain de semence, et puis, ils disent qu'ils meurent de faim. Ils ne travaillent pas, et des personnes, qui ne connaissent rien de la question, voudraient créer de la sympathie en leur faveur. Tels sont les faits réels. Les réserves sont choisies avec soin. Les Sauvages sont consultés dans le choix de leurs réserves, et on les traite avec le plus grand soin. Nous avons un agent des Sauvages sur toutes les réserves de quelque importance. Si ce sont de petites réserves, un agent en dessert deux ou trois.

Nous avons des instructeurs agricoles, choisis avec soin, et en général le choix de ces instructeurs a été excellent. Exceptionnellement quelques-uns de ces instructeurs se sont montrés indignes de leur position, mais ils ont été destitués. En général, je le répète, l'administration des affaires des Sauvages dans le Nord-Ouest a été des plus fructueuses. J'ai reçu dernièrement la preuve de tout ce que j'avance présentement. J'ai, en effet, des communications, que je ne voudrais pas lire à la Chambre durant la présente session, mais que je pourrai déposer devant la Chambre lors de la prochaine session, au sujet, par exemple, de la conduite du lieutenant-gouverneur Dewdney, dont l'administration a été attaquée des plus violemment. J'ai des documents signés par tous les hommes importants du Nord-Ouest, tels que l'évêque Grandin, le Père Lacombe, les membres du clergé anglican et méthodiste, les membres du conseil. Tous parlent avec la plus grande reconnaissance